Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20260924-2026-09-27-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER - M. BERNARD-GRANGER – Mme BOICHET-PASSICOS– M TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M NICOLLET – Mme PAÏS – M. ZARRELLA – Mme MARTINA – M. ABRY – Mme AUGUSTIN – Mme BURDIN – M. FONTAINE – M. PERRUISSET – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M. DÉMEZ – M GOURBIERE - M. TAIX – Mme FAVRE

Absents excusés : M DEPLANTE qui a donné pouvoir à M BERNARD-GRANGER – Mme TERRIER qui a donné pouvoir à Mme PAÏS – M HAMEK qui a donné pouvoir à Mme CHARVIER – M VENI qui a donné pouvoir à Mme BOICHET-PASSICOS – Mme DA COSTA qui a donné pouvoir à M DULAC – Mme ROMAIN qui a donné pouvoir à M TAIX

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-09-27

Nature : 3. Domaine et Patrimoine – 3.1. Acquisition
Objet : Cession par le Centre Hospitalier de Rumilly, d'une emprise foncière de 172 m² située route de Baufort, consécutive à un arrêté d'alignement
Rapporteur M. Serge BERNARD-GRANGER, Adjoint au Maire

Plan de situation joint en annexe

Dans le cadre d'une opération de bornage de sa propriété située route de Baufort, le Centre Hospitalier de Rumilly a fait procéder à la délimitation contradictoire de sa propriété.

Ce bornage a mis en évidence une discordance entre la limite foncière cadastrale et la limite de fait de l'ouvrage public routier constituant la route de Baufort. Il est ainsi apparu qu'une emprise de 172 m² appartenant au Centre Hospitalier de Rumilly, est intégrée depuis de nombreuses années au domaine affecté à la voirie communale.

Par arrêté d'alignement en date du 20 novembre 2025, la Commune a acté cette situation en constatant l'empiétement du domaine public sur les parcelles cadastrées BX n° 143 et 144, appartenant au Centre Hospitalier de Rumilly.

Afin de régulariser juridiquement cette occupation et mettre en conformité les limites du domaine public avec la réalité de terrain, des discussions ont été engagées avec le propriétaire, et un accord amiable a été trouvé pour l'acquisition de cette emprise de 172 m² au prix de 30 €/m², soit un prix total de 5 160 Euros.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2122-21-7° et L2241-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1,

VU l'arrêté d'alignement en date du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser la situation foncière de l'emprise concernée,

CONSIDERANT l'accord amiable intervenu entre le CENTRE HOSPITALIER DE RUMILLY et la commune de RUMILLY,

La Commission Cadre de Vie et Mobilité a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 09 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'acquisition auprès du Centre Hospitalier de Rumilly, de l'emprise foncière de 172 m² située route de Baufort, à détacher des parcelles cadastrées section BX n° 143 et 144, telle qu'identifiée au document d'arpentage établi à cet effet ;**

- **FIXE le prix d'acquisition à 30 €/m², soit un montant total de 5 160 Euros ;**

- **PRÉCISE que cette emprise sera incorporée au domaine public communal après acquisition ;**

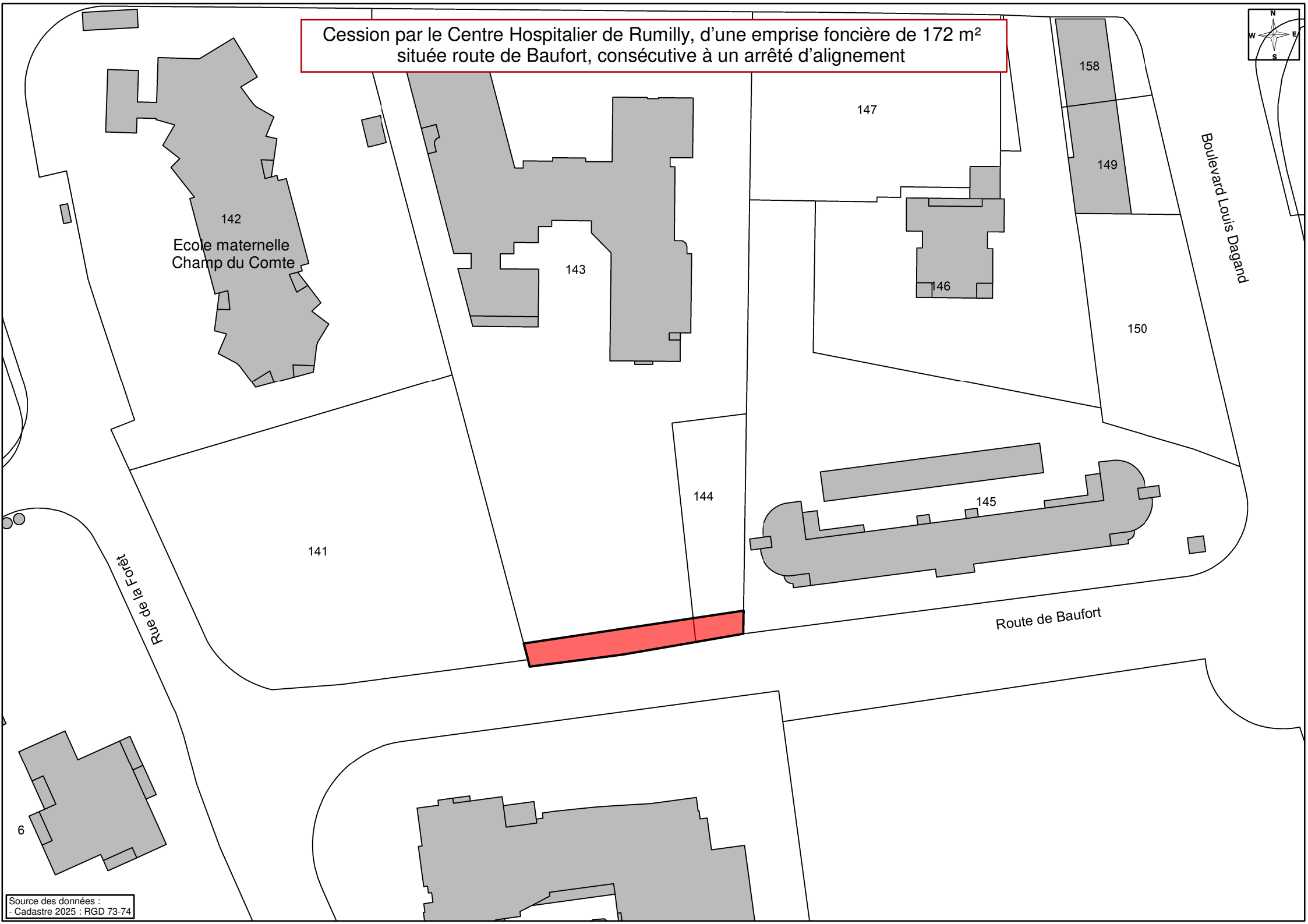
- **DIT que les frais d'acte sont à la charge de la Commune ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous documents nécessaires à cette acquisition.**

La Secrétaire de séance **Le Maire**

Maude GALMICHE

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 28/09/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY


Cession par le Centre Hospitalier de Rumilly, d'une emprise foncière de 172 m²
située route de Baufort, consécutive à un arrêté d'alignement
142
Ecole maternelle
Champ du Comte
143
147
158
149
146
150
Boulevard Louis Dagand
144
145
141
Rue de la Forêt
Route de Baufort
6
N
W
E
S
Source des données :
- Cadastre 2025 : RGD 73-74